



*Date de dépôt : 28 septembre 2022*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Philippe Poget, Serge Hiltbold, Boris Calame, Pierre Eckert, Charles Selleger, Pierre Conne, Guy Mettan, Antoine Barde, Jean-Charles Lathion, Rémy Pagani, Christo Ivanov, Yves de Matteis, Yvan Zweifel, Jean-Marc Guinchard, Dilara Bayrak, Ruth Bänziger, David Martin, Jocelyne Haller, Daniel Sormanni, Marjorie de Chastonay, Esther Schaufelberger, Jean-Charles Rielle, Didier Bonny : Notre avenir sera le bois... ou ne sera pas ! Construisons plus en bois à Genève pour un urbanisme apaisé et apaisant !**

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- l'urgence climatique déclarée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en 2019 ;*
- l'objectif déclaré d'aboutir à une neutralité carbone en 2050 ;*
- la loi sur les forêts (LForêts, M 5 10), du 20 mai 1999, qui favorise l'utilisation du bois indigène (art. 54) ;*
- le règlement d'application de la loi sur les forêts (RForêts, M 5.10.01) qui spécifie que les projets de construction émanant des pouvoirs publics doivent, en principe, comporter une variante bois présentée dans le cadre d'une étude de faisabilité comparative (art. 43, al. 1) ;*
- les possibilités offertes par l'utilisation d'un matériau renouvelable, de proximité et produit de manière durable ;*

- les efforts entrepris via l'association Lignum Genève (promotion de la filière bois), dont l'Etat de Genève est un membre et partenaire actif, pour sensibiliser la population au bois (ou à des mix bois/autres matériaux) et la résolution de son assemblée générale demandant à ce que l'article 43 du règlement d'application de la loi sur les forêts soit systématiquement appliqué ;
- l'association de l'Etat de Genève avec des acteurs publics et privés aux rencontres WoodRise organisées par Lignum, qui ont été le plus important évènement pour la promotion du bois organisé en collaboration avec les cantons suisses romands et les départements français ;
- les nombreuses motions déjà votées par le Grand Conseil ;
- la M 2023 (2011) « demandant d'encourager l'utilisation de bois indigène dans la construction » ;
- la M 1323 (2000) « invitant le Conseil d'Etat à accélérer et concrétiser la mise en place d'une politique plus active envers l'utilisation du bois indigène dans la construction » ;
- la M 771 (1993) « demandant à l'Etat de Genève – dans son rôle de maître d'œuvre – de promouvoir très sérieusement le bois indigène (suisse ou étranger) dans la construction »,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir dans la construction le choix du bois, totalement ou en mixité avec d'autres matériaux, auprès des maîtres d'ouvrage ;
- à favoriser le **bois suisse et régional** dans une logique d'intensification des circuits courts ;
- à intégrer dans les programmes de concours d'architecture et dans les critères d'adjudication **l'énergie grise** et le **bilan carbone** des matériaux utilisés, en attribuant une pondération augmentée à ces critères ;
- à soutenir, encourager et développer la formation et la formation continue de la **construction bois** dans les écoles et en coordination avec les associations professionnelles et les acteurs de la formation ;
- à développer divers mécanismes incitatifs pour la **construction bois** (concours, guide des bonnes pratiques, soutien au choix du bois suisse, etc.).

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En guise de préambule, le Conseil d'Etat indique qu'il partage les préoccupations et les objectifs relayés par les auteurs de la présente motion, visant à favoriser le bois suisse et régional dans la construction à Genève.

Les avantages d'une telle utilisation ne sont plus à démontrer : l'augmentation de la part d'une ressource renouvelable, permettant de piéger le CO<sub>2</sub>; une logique d'intensification des circuits courts; le soutien à des métiers disposant en Suisse d'une longue tradition d'excellence; la diversité des expressions architecturales, dans un contexte où les maîtres d'ouvrage et les architectes privilégient trop fréquemment des solutions constructives standardisées; un coût à la sortie qui n'est que très légèrement supérieur (de 0,5% à 2,5%) à celui d'une solution de type acier ou béton.

Il convient néanmoins, au préalable, d'examiner avec soin les filières et le bilan écologique global du secteur de la construction en bois, en Suisse et à Genève.

L'exploitation de la forêt suisse indique, de 2008 à 2018, une tendance faible mais régulière à la baisse, tant pour les grumes résineuses que feuillues<sup>1</sup>, la légère augmentation enregistrée en 2018 étant due aux circonstances exceptionnelles dues aux tempêtes. Bien que la filière soit depuis longtemps bien structurée, que les concepteurs aient développé une culture constructive plus orientée vers le bois et que la demande soit en forte croissance, tant chez les particuliers que pour la commande publique, celle-ci n'est pas directement satisfaite par la production indigène. On constate en effet que, alors qu'en théorie, la forêt suisse pourrait répondre aux besoins quantitatifs de la filière construction en bois, près de la moitié de la matière première est importée, alors que le volume d'exportations est lui aussi en augmentation.

Le marché du bois et de ses produits transformés s'inscrit en effet, comme pour les autres matériaux, dans une logique commerciale internationale. La cherté du franc et le coût élevé des salaires exerce donc une forte influence sur l'organisation de ces marchés. Comme le note Daniel Ingold, directeur de l'Office romand de *Lignum*, la filière du bois telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, est « l'addition de beaucoup d'intérêts parfois divergents. (...) Dans la première partie de la chaîne, les propriétaires forestiers, les exploitants, les scieurs et les lamellistes ont intérêt à mettre le bois suisse sur le marché et à augmenter son potentiel d'utilisation. A l'inverse, dans la

---

<sup>1</sup> [https://www.holz-bois.ch/fileadmin/his/Dokumente/Jahresbericht/Holzindustrie\\_Jahresbericht\\_2019\\_F.pdf](https://www.holz-bois.ch/fileadmin/his/Dokumente/Jahresbericht/Holzindustrie_Jahresbericht_2019_F.pdf)

partie utilisation du bois, les charpentiers et les menuisiers peuvent être tentés de se fournir en bois étranger, de même qualité mais souvent à moindre prix. » (in « Le Bois en circuit court », Stéphanie Sonnette, *Espazium*, 22 mars 2018)<sup>2</sup>.

La corrélation entre le choix de ce matériau et l'intensification des circuits courts, qui pourrait paraître intuitivement correcte, n'est donc encore que partiellement effective.

Afin de permettre de fournir du bois suisse à des prix concurrentiels, certaines entreprises se concentrent sur le marché des planches à coller, dont la part de marché est en croissance importante. Or cette spécialisation implique le recours à des adjuvants (résines phénoplastes et aminoplastes, vinyliques, polyuréthanes, époxydiques, polychloroprènes) qui péjorent le bilan écologique global du matériau fini, et dont on connaît encore mal les conséquences environnementales à long terme.

### Examen des mesures proposées par la motion

1. L'invite « à promouvoir dans la construction le choix du bois, totalement ou en mixité avec d'autres matériaux, auprès des maîtres d'ouvrage » apparaît difficile à mettre en œuvre sur un plan administratif, car elle impliquerait, d'une part, qu'une expertise approfondie soit menée par l'office cantonal des autorisations de construire (OAC) pour comparer les différentes variantes et, d'autre part, qu'il soit renseigné sur la provenance de la matière première et sur l'ensemble des composants d'assemblage. L'importance des moyens à mettre en œuvre par les services de l'Etat apparaît disproportionnée au regard des résultats à escompter. A titre d'exemple, une telle comparaison a été demandée par la Banque Pictet, qui a mandaté un bureau d'étude spécialisé pour son projet de campus aux Acacias, le maître d'ouvrage souhaitant favoriser une solution en bois. Or, le résultat de cette étude a montré que, dans ce cas précis, le bilan environnemental global d'un système structurel en bois était moins favorable que la solution initialement prévue par le concours.
2. L'invite « à favoriser le **bois suisse et régional** dans une logique d'intensification des circuits courts », si elle doit tenir compte des difficultés économiques exposées en préambule, apparaît féconde, notamment dans un contexte transfrontalier. Les opportunités de synergies entre les deux bassins économiques sont susceptibles d'apporter des solutions intéressantes au plan environnemental, comme le montre

---

<sup>2</sup> <https://www.espazium.ch/fr/actualites/le-bois-en-circuit-court>

l'exemple des cantons jurassiens. Toutefois, il semble que le pilotage de cette initiative devrait revenir aux acteurs économiques, l'Etat pouvant intervenir de manière subsidiaire. Par contre, les solutions spécifiques développées dans les cantons de Fribourg<sup>3</sup> et de Vaud<sup>4</sup>, où la ressource forestière est adaptée et où l'intégralité de la filière bois est présente, paraissent difficilement reproductibles. Les auteurs de la motion reconnaissant eux-mêmes que la forêt genevoise n'en a ni les capacités ni la spécificité.

3. La troisième invite de la motion, visant « à intégrer dans les programmes de concours d'architecture et dans les critères d'adjudication **l'énergie grise** et le **bilan carbone** des matériaux utilisés, en attribuant une pondération augmentée à ces critères », fait d'ores et déjà l'objet d'une mise en œuvre. En effet, s'agissant de la réalisation de ses nouvelles constructions, l'Etat, soit pour lui l'office cantonal des bâtiments (OCBA), privilégie depuis quelques années une approche holistique considérant l'ensemble des critères d'un développement durable. Cette préoccupation est intégrée dès les premières phases de l'élaboration d'un nouveau projet, notamment lors de l'élaboration des programmes de concours d'architecture. Cette approche a eu pour effet de favoriser des projets ayant choisi le bois, tant pour la structure porteuse que pour le second œuvre, lors des concours les plus récents organisés par l'Etat : en 2019 la Haute école de santé de Genève (HEdS) et en 2020 l'école secondaire II (ES II) de Meyrin.
4. L'invite « à soutenir, encourager et développer la formation et la formation continue de la **construction bois** dans les écoles et en coordination avec les associations professionnelles et les acteurs de la formation » correspond à une tendance de fond, que l'on peut déjà observer depuis plusieurs années, que ce soit pour la formation professionnelle (Centre de formation professionnelle technique (CFPT)) ou académique (Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)), lesquelles collaborent déjà activement avec les associations professionnelles. Il paraît néanmoins difficile pour l'Etat d'intervenir dans les divers plans d'études de ces institutions.

---

<sup>3</sup> <https://www.fr.ch/dime/developpement-durable/construction-durable-une-demarche-gagnante#295418277-3925186096>

<sup>4</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2019/seance-du-mardi-19-novembre-2019/motion-yvan-pahud-et-consorts-pour-une-veritable-promotion-du-bois-comme-unique-materiau-renouvelable/>

5. La dernière invite, visant « à développer divers mécanismes incitatifs pour la **construction bois** (concours, guide des bonnes pratiques, soutien au choix du bois suisse, etc.) » relève manifestement, comme pour les autres secteurs de la construction, du rôle des associations professionnelles et des groupes d'intérêt économiques. Des partenariats avec l'Etat existent déjà de longue date, comme pour d'autres acteurs, et méritent d'être considéré au cas par cas.

## Conclusion

Considérant que le marché des matériaux de construction en bois reste encore, pour une large part, inscrit dans le contexte large des échanges internationaux, ce qui implique des émissions conséquentes de CO<sub>2</sub> pour les transports, il apparaît que des mesures fortes visant à favoriser le choix constructif du bois pourraient manquer leur cible, à savoir l'instauration de circuits courts et l'amélioration du bilan écologique global des constructions.

Le Conseil d'Etat estime ainsi que l'approche holistique visant à analyser l'impact environnemental global des projets de construction, telle qu'elle est actuellement privilégiée par les services concernés sous la houlette du service cantonal du développement durable (SCDD), apparaît plus pertinente. Elle favorise par ailleurs le plus souvent le recours au matériau bois, comme l'ont montré les récents concours de la HEdS et de l'ES II de Meyrin, ainsi que celui de l'école secondaire I et de l'Ecole pour les métiers de la santé de la Goutte de Saint-Mathieu à Bernex.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA